



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONDATION



DU
PATRIMOINE



Parcs
naturels
régionaux de France



Petites villes
de demain

QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR L'HABITAT PATRIMONIAL ?

MARDI 6 JUILLET 2021
16-17h

QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

OUVERTURE : La transversalité de l'action comme fil conducteur du projet urbain

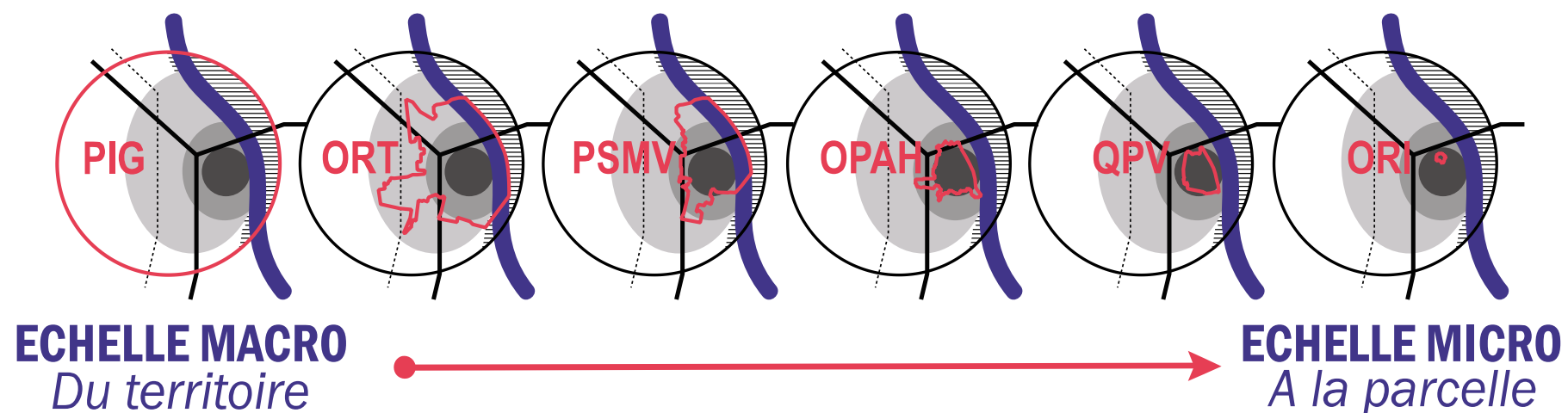


Claire LAPEYRONIE
Maire de Pont-Saint-Esprit

Les enjeux urbains et sociaux :

Les 4 grands enjeux Spiripontains :

- Affirmer Pont-Saint-Espirit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard Rhodanien :
 - Renforcer son attractivité résidentielle et économique,
 - Développer l'offre de services ; commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale.
- Rendre attractif et adapter le centre aux modes de vie contemporains :
 - Traitement et rapport à l'espace public (définition des usages),
 - Préservation et valorisation patrimoniale.
- Améliorer, adapter, produire et diversifier l'offre de logements :
 - Lutte contre la vacance et l'habitat indigne,
 - Adaptation du parc des centres villes aux réalités de terrain (vieillesse...).
- Accompagner et développer les mobilités alternatives garantes de la transition énergétique :
 - Préservation de la ressource, de la qualité de l'air et de la santé,
 - Préservation de l'accès au travail et aux services indispensables au maintien du lien social.

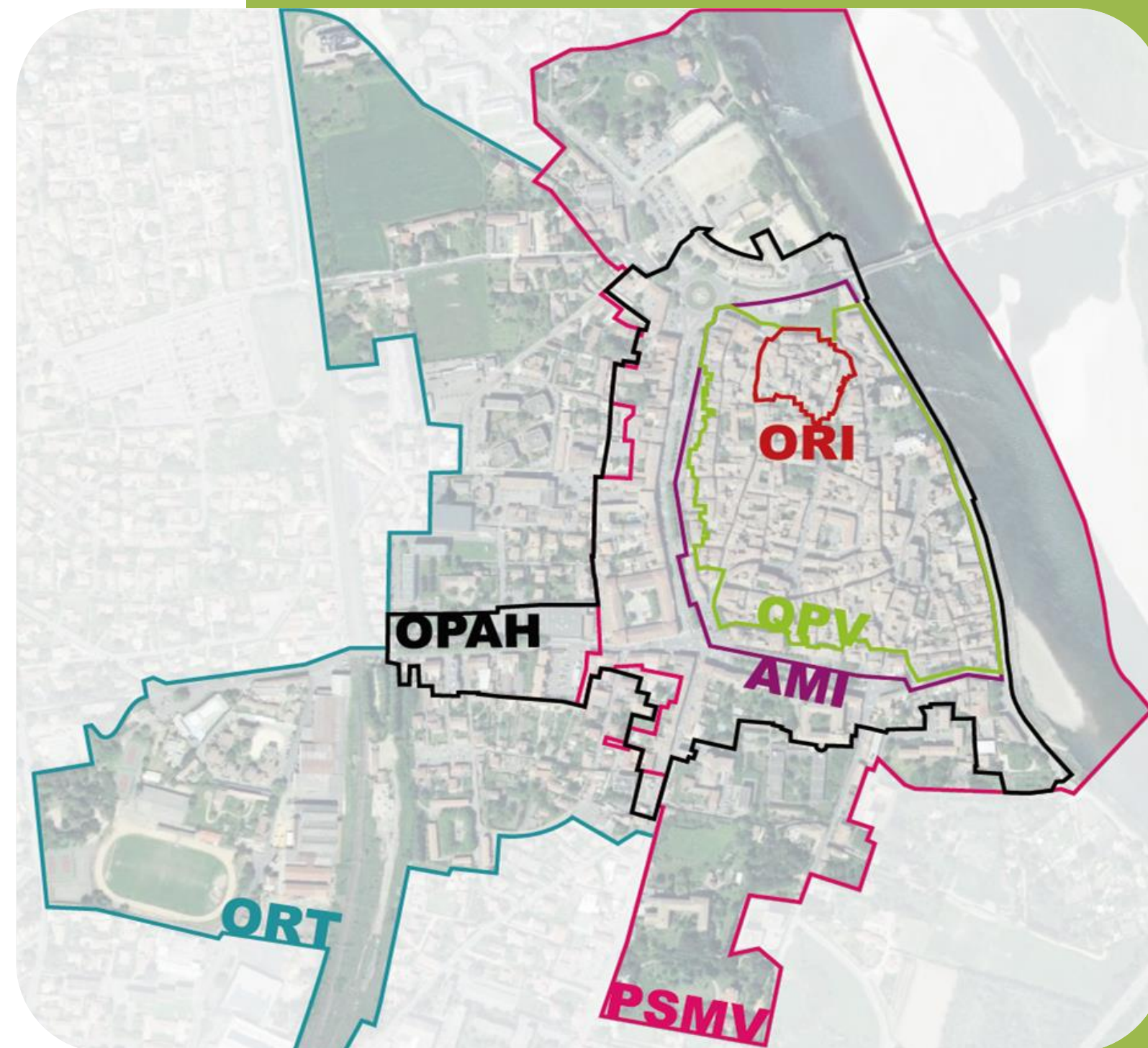


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain



Un centre ancien riche mais stigmatisé :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

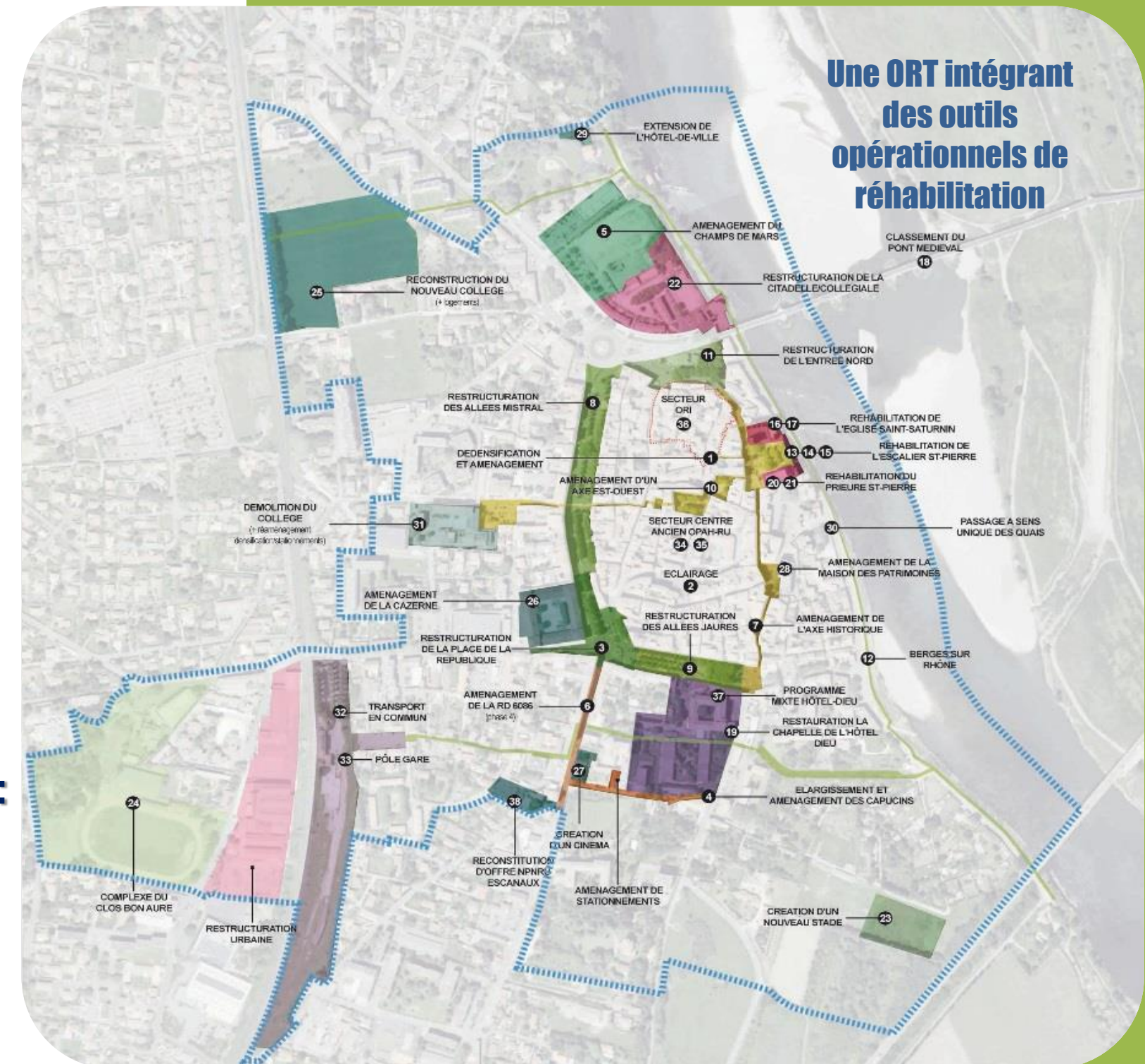

Petites villes
de demain

Les problématiques majeures liées à l'habitat en centre urbain patrimonial :

- L'indécence et/ou l'insalubrité :
 - *Défaut d'entretien parfois amplifié par la multiplicité/complexité des situations : propriétaires impécunieux et indéclicats...*
- Forte densité urbaine et richesses patrimoniales :
 - *Forte densité urbaine favorisant la promiscuité, enchevêtrement des structures, contraintes architecturales de protection...*
- Habitabilité :
 - *Logements sans ouvertures sur l'extérieur ne répondant pas aux exigences du code de la santé publique, précarité énergétique...*
- Peuplement :
 - *Situation sociale complexe (QPV – Revenu médian 9600€/an/ménage), vieillissement du peuplement, précarisation des ménages, manque de mixité...*
- Sécurité :
 - *Sécurité incendie notamment contrainte par la morphologie urbaine médiévale, problématique de santé dans les logements...*

➡ Inverser la spirale négative par la mise en synergie :

- Des politiques et dispositifs contractuels :
 - ✓ PVD/ORT, AMI, Bourg-Centre Occitanie, QPV : Logique d'acteurs, fléchages, expérimentation...
- Des outils et actions de la revitalisation :
 - ✓ OPAH-RU, RHI-THIRORI, PSMV, programmation urbaine...



Une action stratégique et coordonnée :

La transversalité/pluridisciplinarité comme catalyseur du projet urbain :

- 1/. Mise en place d'un PLU de transition et d'un PSMV pour renforcer l'aspect réglementaire tout en sensibilisant la population à la valeur du patrimoine.
- 2/. Mise en œuvre d'une politique globale de relance des fonctions urbaines, économiques, touristiques et résidentielles.
- 3/. Améliorer, adapter, produire et diversifier de l'offre en logement au travers de dispositifs et actions spécifiques.
- 4/. Apport et diversification du peuplement en parallèle de la diversification de l'offre de logement.
- 5/. Action foncière renforcée et partenariale.
- 6/. Multiplication des partenariats et fléchage/croisement des crédits.
- 7/. Chaînage d'une ingénierie dédiée compétente à mettre en place et à pérenniser.

➡ **MANAGEMENT DE PROJET & RECHERCHE
D'UNE AMELIORATION CONTINUE
TRANSVERSE**

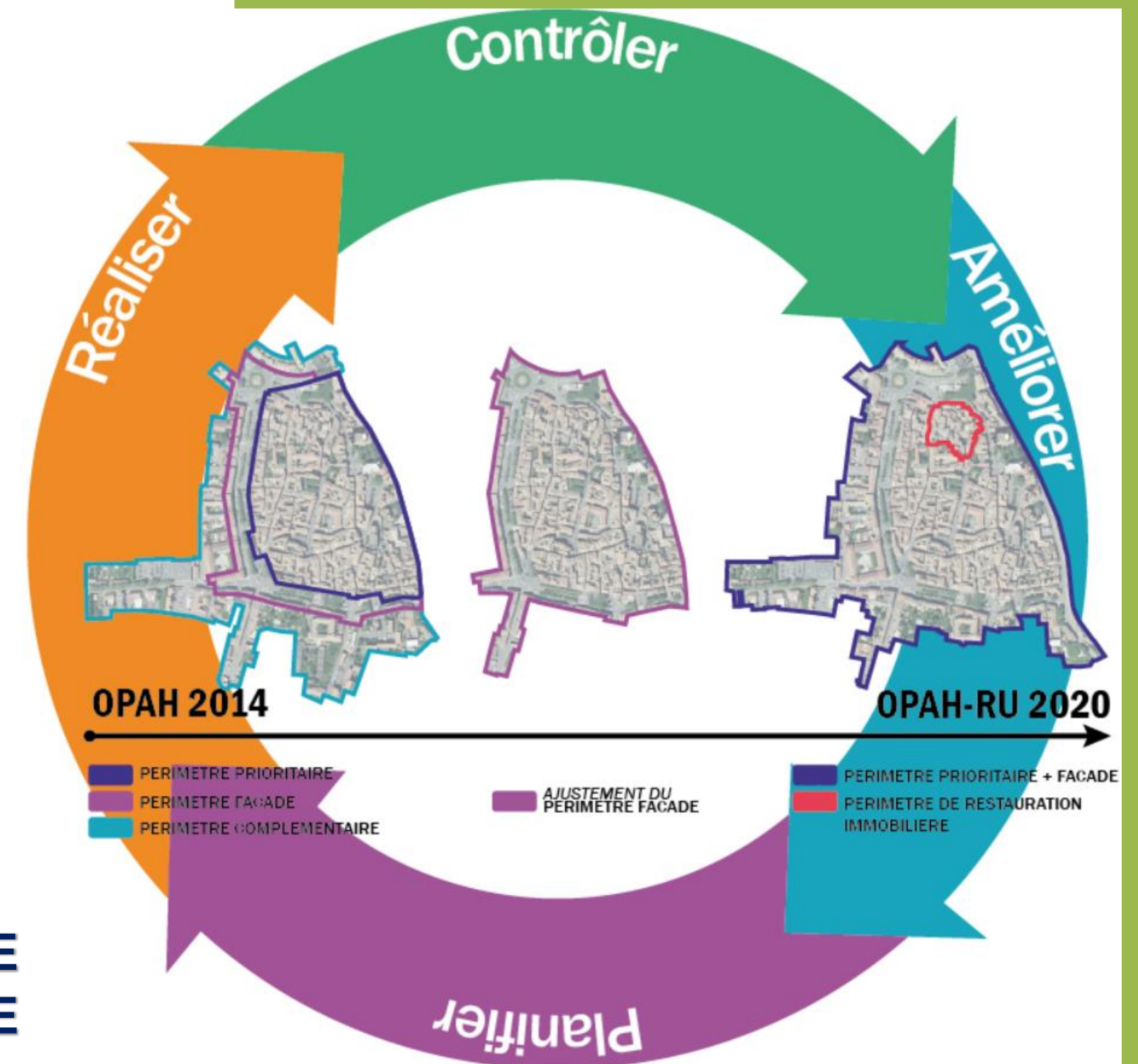


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain



QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

TABLE-RONDE URBANISME ET REglementations



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Jacky CRUCHON

Ancien directeur de l'urbanisme de
Bayonne (64, Nouvelle-Aquitaine)

Anthony KOENIG

Chef de projet urbanisme à Joinville (52,
Grand-Est)

JOINVILLE



7. Joinville, Grand Est - Du patrimoine au développement économique.

QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

TABLE-RONDE URBANISME ET REglementations



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Jacky CRUCHON

Ancien directeur de l'urbanisme de
Bayonne (64, Nouvelle-Aquitaine)

Anthony KOENIG

Chef de projet urbanisme à Joinville (52,
Grand-Est)

QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

TABLE-RONDE LEVIERS D'ACTION



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Jean-Luc Delpeuch

Président de la CC du Clunisois (71,
Bourgogne-Franche-Comté)

Véronique Tirant

Responsable quartiers anciens et
aménagement, Anah

Alexandre Giuglaris

Secrétaire général de la Fondation du
Patrimoine

David Laborey

Chef de projet plan Action coeur de ville et
ORT, Ministère de la transition écologique



QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

CC DU CLUNISOIS



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Jean-Luc Delpeuch

Président de la CC du Clunisois (71,
Bourgogne-Franche-Comté)

LA CC DU CLUNOIS

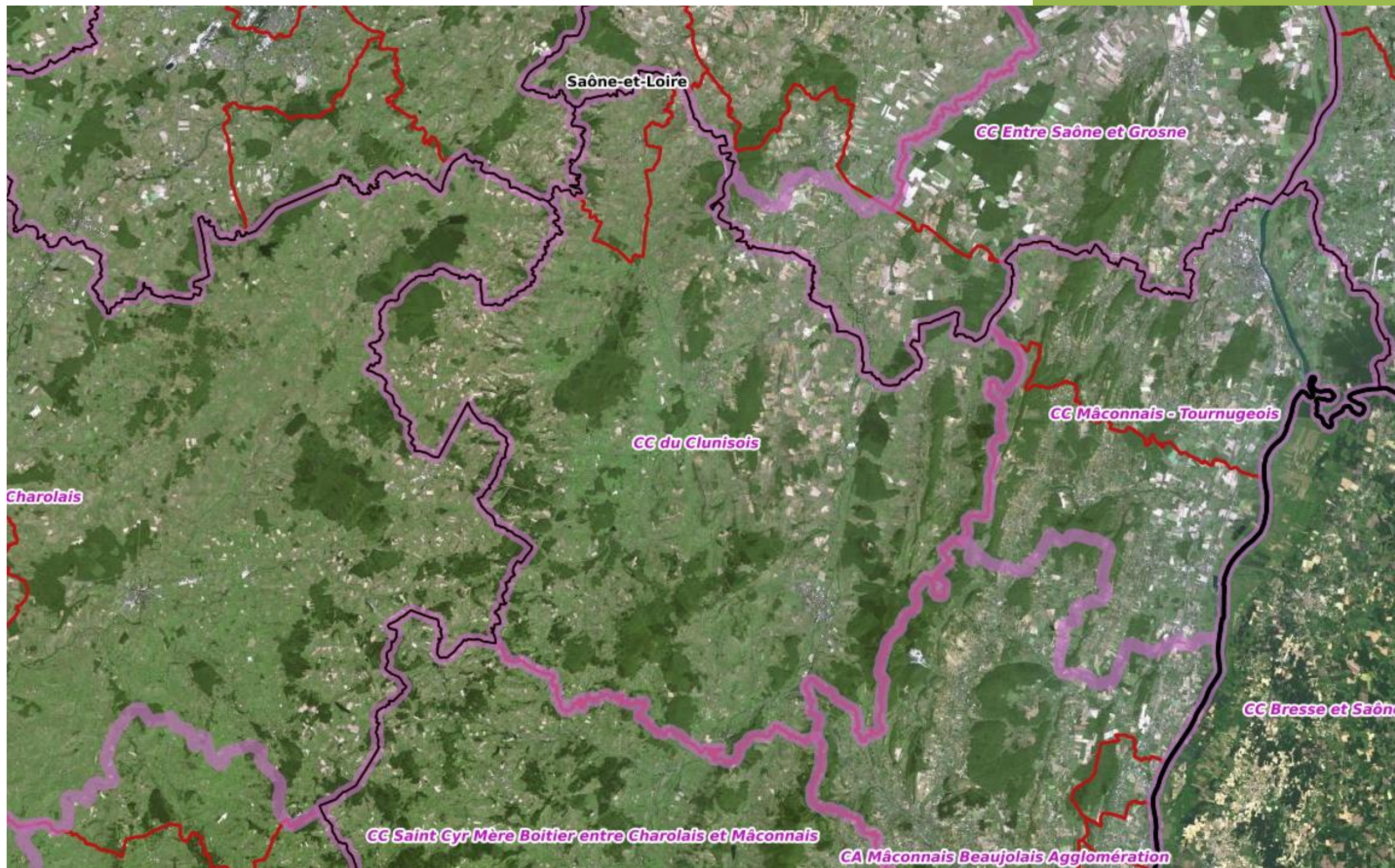


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES


Petites villes
de demain



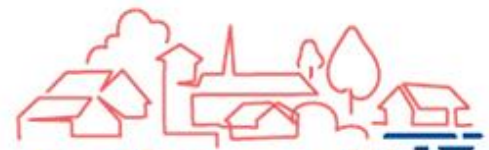
LA CC DU CLUNOIS : CLUNY



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES


Petites villes
de demain





QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

VIR ET DIIF : L'INTERVENTION A L'IMMEUBLE



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Véronique Tirant

Responsable quartiers anciens et
aménagement, Anah

VIR ET DIFF : qu'est-ce que c'est ?

Le DIFF et la VIR sont des aides de l'Anah aux travaux de réhabilitation d'immeubles vacants et/ou dégradés. Ces financements sont au service de la requalification des centres-villes en participant à la valorisation et à la dynamisation du marché immobilier local.

Ces dispositifs sont **incitatifs**, en permettant à des propriétaires n'ayant pas les moyens de valoriser leur bien de le vendre et en prévenant les risques d'acquisition de lots d'habitation par des propriétaires indécidés.

Ils peuvent aussi faire suite à des prescriptions de travaux, après le rachat de biens sous arrêté d'insalubrité/de péril ou déclaration d'utilité publique d'opération de restauration immobilière, par exemple.



Anah/ Olivier Panier des Touches

VIR ET DIFF : pour quoi faire ?

- Contribuer à la requalification des centres-villes et encourager la rénovation du parc existant ;
- Equilibrer et sécuriser le bénéficiaire dans le financement de son projet.
- Permettre à des maîtres d'ouvrage professionnels de réhabiliter des immeubles vacants ou dégradés difficiles à porter pour des particuliers ;
- Réguler le marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil) ;



Anah / Christophe Caudroy

Deux nouveaux outils de l'Anah pour la réhabilitation d'immeubles dégradés et/ou vacants



Le **DIIF** intervient obligatoirement dans le cadre d'une opération de revitalisation de territoire (**ORT**) et la **VIR** intervient soit dans le cadre d'une ORT soit dans le cadre d'une **OPAH RU**.



Des **immeubles entiers** affectés majoritairement à l'usage d'habitation principale.



Immeubles **vacants ou dégradés** faisant l'objet d'une **réhabilitation globale**



Logement rénové à Rodez – Anah/ Cyril Chigot



Balcon d'un bâtiment rénové au Havre – Anah/ Stephan Norsic



Tout porteur de projet



Taux maximal de 25% pour un plafond de travaux subventionnables de 1 000 € HT/m² plafonné à 900 000 € HT par immeuble.



Réhabilitation permettant un **gain énergétique**



Logement rénové au Havre – Anah/Cyril Chigot

La VIR et le DIIF

Dispositifs destinés aux porteurs de projet para-publics et privés

Le porteur acquiert
un bien vacant ou
dégradé

Son objectif : La réhabilitation et
LA MISE EN LOCATION
sur 9 ans minimum
(conventionnement Anah) puis
vente dans un objectif de mixité

Outil dédié :
Le DIIF
Dispositif d'intervention
immobilière et foncière

Par exception

- jusqu'à 25% hors conventionnement
- Jusqu'à 50% de ventes avant la fin des 9 ans

Taux de subvention commun
25%
maximum du coût des travaux avec un
montant maximal de 225 000€/immeuble

Son objectif : La réhabilitation et
LA VENTE
sous condition de ressources pour
les propriétaires occupants et les
locataires

Outil dédié :
La VIR
Vente d'immeuble
à rénover

Par exception
jusqu'à 25% des
logements peuvent être
portés en locatif



QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



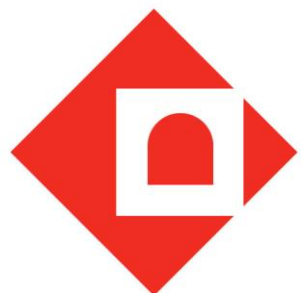
AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Alexandre Giuglaris

Secrétaire général de la Fondation du
Patrimoine

FONDATION



**DU
PATRIMOINE**

Le label de la Fondation du patrimoine

Quels leviers utiliser pour agir sur
l'habitat patrimonial ?

Embellir votre commune avec le label de la Fondation

La revitalisation des centre-bourgs
par les partenariats label :

A Morlaix depuis 2005 :

- 43 labels octroyés
- 2M€ d'euros de travaux labellisés



*Maisons labellisées à
Morlaix (avant / après)*

Qu'est-ce que le label de la Fondation du patrimoine ?

Prévu à l'**article L 143-2** du code du patrimoine, le label de la Fondation du patrimoine reconnaît l'**intérêt patrimonial** d'un immeuble **non protégé au titre des monuments historiques**.



*Avant/après d'une
ancienne chocolaterie à La
Rochefoucauld*

Les zones ou espaces concernés

- Situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants.
- Situé en Site Patrimonial Remarquable (SPR).
- Situé en site classé au titre du code de l'environnement.
- En dehors de ces zones, non-habitable caractéristique du patrimoine rural : pigeonnier, lavoir, four à pain, chapelle, moulin, etc.

Les critères d'attribution

Il faut que le projet présente :

- Un intérêt patrimonial.
- Un caractère immeuble et privé du bien
- Un projet soit visible de la voie publique ou accessible au public.
- La qualité de la restauration extérieure soit envisagée.
- Un avis favorable de l'ABF



Label – Aquitaine – Lot-et-Garonne - Foulayronnes



Label – Hauts-de-France – Pas-de-Calais - Calais

Qu'est-ce que le label apporte ?

- Subvention de la Fondation du patrimoine à hauteur de 2% des travaux (essentiellement financée par une CT).
- Avantage fiscal : déduction de 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable.
- Mobilisation de mécénat : sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises.

Les 100 labels du programme « Petites villes de demain »



- Attribuer **au moins 100** labels en 2021 dans les communes du programme (en respectant les règles du label) avec un taux de subvention à 20%.
- Premières identifications et sélections en cours
- Partenariat nécessaire avec la Fondation du patrimoine
- Informer les propriétaires dans votre commune



QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

LE DENORMANDIE DANS L'ANCIEN AU SERVICE DE LA RENOVATION DE L'HABITAT



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



David Laborey

Chef de projet plan Action coeur de ville et
ORT, Ministère de la transition écologique

- Dispositif fiscal jusqu'au fin 2022 d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements, dit « Denormandie ancien » (art. 226 de la loi de finance 2019) pour les communes ACV ou en ORT ou certaines en PNRQAD.
- Réduction d'impôt au 1er janvier 2019, de 12 à 21 %, en fonction de la durée d'engagement de location de 6 à 12 ans, calculée sur le montant de l'opération, dans la limite de 300 000 €
- Sous réserve que les travaux de rénovation représentent au moins 25 % du coût de l'opération.
- Travaux concernés : création de surfaces habitables nouvelles ou de surfaces annexes, modernisation, assainissement ou aménagement des surfaces habitables ou annexes ainsi que les travaux destinés à réaliser des économies d'énergie pour l'ensemble de ces surfaces.

- Peu de mobilisation après deux ans d'application du dispositif ;
 - Déficit de connaissance de cet outil récent ;
 - Incertitude sur les coûts de réhabilitation ;
 - Des opérateurs de rénovation d'immeubles ensembliers rares
 - Outil peu identifié par les banques et pas porté par des opérateurs (contrairement au Pinel, avec les promoteurs).
-
- Mais des maires motivés par l'ORT pour mobiliser le Denormandie dans l'ancien ;
 - Bascule générationnelle à accompagner sur le pavillonnaire ;
 - Des besoins de rénovation d'immeubles en centre-ville ;
 - Au croisement des politiques publiques : réduction de l'étalement urbain et lutte contre le logement vacant ;
 - Et le Pinel qui va tendre à réduire son avantage à l'avenir...
 - le Denormandie : dispositif fiscal le plus avantageux par rapport au « Cosse » ou « déficit foncier » : réel intérêt pour les investisseurs, aujourd'hui peu médiatisé.
- => favoriser sa mobilisation

S'appuyer sur les opérations d'immeubles entiers en rénovation :

Opérateurs prescripteurs du Denormandie : solvabiliser les ménages investisseurs

Transmission du kit d'information aux villes en PVD

- ✓ Flyer, FAQ
- ✓ Guide investisseurs
- ✓ Guide collectivités

Des séminaires régionaux avec 15 villes pilotes et leurs acteurs locaux ; une mobilisation nationale autour de l'Anah, l'ANIL et la DHUP



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain

Guide
pratique

Juin 2021

Un investissement rentable et responsable



Investissez localement dans la réhabilitation grâce au dispositif Denormandie dans l'ancien

Dispositif d'investissement locatif récent, le Denormandie dans l'ancien crée de nouvelles opportunités d'investissements socialement et écologiquement responsables, aux rendements attractifs.

Lancé en mars 2019, le dispositif reproduit la plupart des modalités du dispositif Pinel, en ciblant les logements anciens dans un triple souci économique, écologique et social. Récemment simplifié, il fait l'objet d'un intérêt renouvelé. Ouvert jusqu'au 31 décembre 2022, il offre de nouvelles opportunités d'investissement, avec une réduction d'impôt pouvant atteindre 6 000€ par an pendant 9 ans, soit une hausse de rentabilité de 2% par an.

Ce guide, à destination des investisseurs intéressés à la participation à la dynamique de leur territoire, vous présente les modalités du dispositif, recense les ressources et contacts utiles, et vous propose quelques étapes pour étudier la concrétisation de votre investissement.

Le guide est accessible en ligne à l'adresse :
L'ensemble des liens présents dans ce document y est accessible.



1

Ministère de la Ville – Juin 2021



Le dispositif DENORMANDIE en Maine-et-Loire en 2019

Une opportunité pour les investisseurs et les politiques de l'habitat ?

Après que le Denormandie a débarqué dans le BOFIP⁽¹⁾, les contours de son régime sont aujourd'hui bien identifiés. Promulgué par l'article 220 de la loi de finances pour 2019 et codifié à l'article 199 novovicies du CGI, ce nouveau dispositif d'incitation fiscale en faveur de la rénovation des bâtiments anciens ambitionne la revitalisation des centres villes, quartiers et centre bourgs.

Au plan fiscal le dispositif Denormandie est simple et facilement compréhensible par tout un chacun puisqu'il repose sur une réduction d'impôts, équivalente à celle qui a permis le succès du Pinel dans le neuf, et indépendante du taux marginal d'imposition (TMI⁽²⁾) de l'investisseur. La perspective d'une économie d'impôts reste en effet la principale motivation des investisseurs.

S'agissant d'inciter à la production de locatifs privés à louer intermédiaires, la fixation du loyer plafond ne doit pas être trop en deça du marché au risque de pénaliser le rendement locatif. Selon nos observations, le résultat ne devrait pas être décevant puisque, en dehors des petites surfaces, le loyer du Denormandie se révèle compatible avec le marché des villes cibles du Maine et Loire. Il n'y aura pas davantage de contrainte du côté des ressources des locataires dont le taux de passage sous le plafond avoisine les 90%.

Le bilan des simulations que nous réalisons montre que le Denormandie procure généralement un avantage fiscal supérieur aux autres régimes, spécialement pour les classes moyennes qui souhaiteraient réaliser un premier investissement. Cependant, multipropriétaires qui chercheront à neutraliser la fiscalité de leurs revenus fonciers et les revenus qui émanent au TMI de 30% (et l'efficacité fiscale du Cosse pourra être plus élevée).

Il est à noter que les clientèles du Denormandie et les seront parfois complémentaires puisque la réduction d'impôts suppose une acquisition à titre privé et ne concerne pas les propriétaires bailleurs de l'immobilier dont ils sont déjà détenteurs.

QUELQUES
CHIFFRES

29.400 €

C'est la réduction
d'impôt en Denormandie
pour un investissement
de 140 000 €

93.161 €

C'est le gain net de
notre opération type en
Denormandie au bout
de 12 ans

22%

C'est le pourcentage
de résidences
principales en locatif
privé en Maine et Loire



Une aide fiscale dans votre commune



Le Denormandie dans l'ancien est un dispositif fiscal voté dans la loi de finances 2019. Il s'adresse aux bailleurs qui :



1. Investissent dans les communes cibles au dispositif

et les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif, à terme, d'avoir un parc de logements de qualité, dans la continuité du plan national de lutte contre le logement insalubre, et d'améliorer les conditions de vie des habitants.



2. Souhaitent mettre leur bien en location longue durée (6, 9 ou 12 ans)

Les bailleurs bénéficient d'une réduction d'impôt calculée sur la totalité de l'opération.



6 ans : - 12 %



9 ans : - 18 %



12 ans : - 21 %

Exemple : pour l'achat d'un bien de 150 000 euros avec 50 000 euros de travaux, l'aide est de 42 000 euros pour une location de 12 ans, soit 3500 euros de réduction par an. Le dispositif s'adresse aussi bien au particulier qui fait rénover qu'à celui qui achète à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment.



QUELS LEVIERS UTILISER POUR AGIR SUR
L'HABITAT PATRIMONIAL ?

UN CENTRE DE RESSOURCES POUR LA RÉHABILITATION RESPONSABLE DU BÂTI ANCIEN

Elodie HEBERLE

Responsable « Performance énergétique
des bâtiments » au Cerema

Responsable technique du CREBA

Promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation du bâti ancien

Comment réhabiliter énergétiquement le bâti ancien?
- Pas comme ça!



PHOTO 2

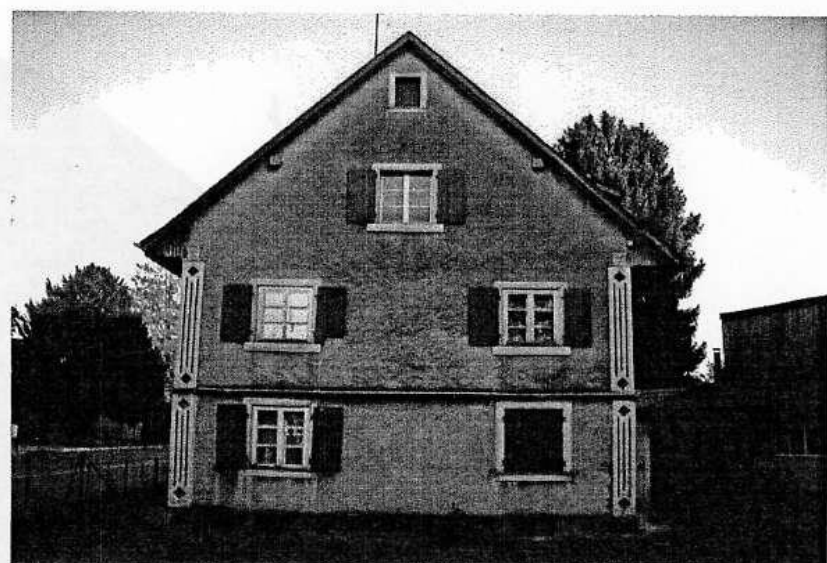
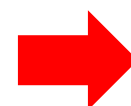


PHOTO 4



Promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation du bâti ancien

Comment réhabiliter énergétiquement le bâti ancien?
- Pas comme ça!



Promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation du bâti ancien

CREBA, un centre de ressources pour la réhabilitation
responsable du bâti ancien www.creba.fr



➤ www.cerema.fr



➤ lra.toulouse.archi.fr



➤ artsetmetiers.fr



➤ www.sites-cites.fr



➤ www.maisons-paysannes.org



➤ www.effinergie.org



➤ www.parcs-naturels-regionaux.fr



➤ www.qualiteconstruction.com



➤ www.architectes-du-patrimoine.org



➤ www.construction21.org



➤ www.planbatimentdurable.fr

Promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation du bâti ancien

CREBA, un centre de ressources pour la réhabilitation
responsable du bâti ancien www.creba.fr



RETOURS
D'EXPÉRIENCES

► Des fiches
d'opérations de
réhabilitation
de bâtiments anciens

FILTRES :

MOT CLÉS : Saisir un mot-clé

ZONE GÉOGRAPHIQUE : - Tous -

TYPE DE BÂTIMENT : - Tous les types de bâtiments -

TYPE DE MATÉRIAU : - Tous les types de matériaux -

FILTRE

Affichage des résultats 1 à 5 sur 5 au total

UNE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE ET UNE RESTAURATION PATRIMONIALE EXEMPLAIRE

📍 Zone géographique: Grand Est

🏠 Type de bâtiment: Maison individuelle

🏛️ Protection patrimoniale: Bâtiment d'intérêt patrimonial hors secteur protégé

⚡ Consommation énergétique après travaux: 94 kWh/m²/an

📅 Mise en ligne le 3 janvier 2018



RECONVERSION D'UNE ANCIENNE PAPETERIE EN UNE MÉDIATHÈQUE RESPECTUEUSE DU PATRIMOINE

📍 Zone géographique: Occitanie

🏢 Type de bâtiment: Tertiaire

🏛️ Protection patrimoniale: Bâtiment d'intérêt patrimonial hors secteur protégé

⚡ Consommation énergétique après travaux: 57 kWh/m²/an

📅 Mise en ligne le 14 novembre 2018



Promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation du bâti ancien

CREBA, un centre de ressources pour la réhabilitation
responsable du bâti ancien www.creba.fr



ESPACE
DOCUMENTAIRE

- Des fiches bibliographiques
sur les publications traitant
de l'énergie et du patrimoine

FILTRE PAR:

MOT CLÉS:

ZONE GÉOGRAPHIQUE:

TYPE DE RESSOURCE:

PROBLÉMATIQUE ABORDÉE:

INTERVENTION ABORDÉE:

Affichage des résultats: 1 à 15 sur 50 au total



Promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation du bâti ancien

CREBA, un centre de ressources pour la réhabilitation
responsable du bâti ancien www.creba.fr



OUTIL D'AIDE À LA
DÉCISION

► Une charte pour la
réhabilitation responsable du
bâti ancien

<http://rehabilitation-bati-ancien.fr/fr/a-propos/charte-de-rehabilitation-responsable-du-bati-ancien>



Promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation du bâti ancien

CREBA, un centre de ressources pour la réhabilitation
responsable du bâti ancien www.creba.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

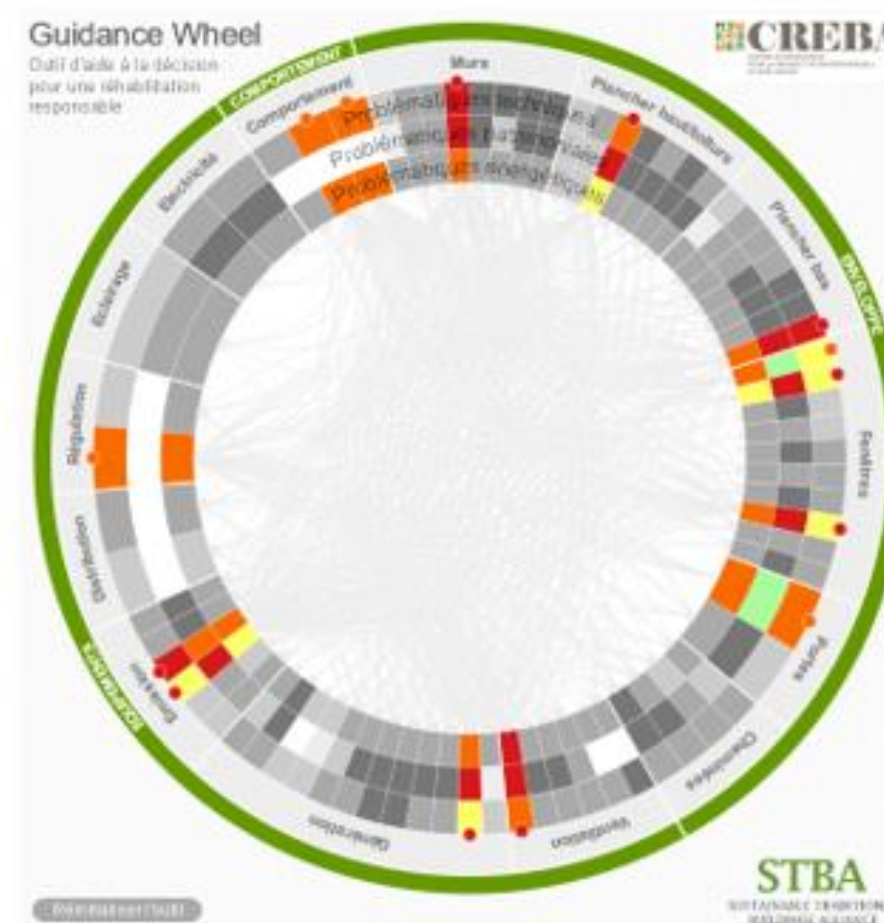
AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES


Petites villes
de demain



OUTIL D'AIDE À LA
DÉCISION

- Adaptation française de la
« Guidance Wheel » (STBA)
Un outil d'aide à la décision
permettant de :
 - Tester l'opportunité de solutions
de rénovation
 - Permettre une approche globale
(énergie, patrimoine, risques
associés)



MODE D'EMPLOI | A PROPOS | GLOSSAIRE | RAPPORT

Protection patrimoniale
Quelle est la valeur patrimoniale du bâtiment ?

Zone climatique (voir glossaire)
À quel climat est soumis le bâtiment ?

Isolation du bâtiment
Quelle est la position du bâtiment par rapport aux autres bâtiments ?

Type de matériau des murs
Quel est le matériau de construction principal des murs ? (il s'agit d'une aide simplifiée et non exhaustive de matériaux)

État du bâti
Quel est l'état du bâtiment ? Quel est le niveau de réparation à envisager ?

Sources d'humidité
À combien de sources d'humidité le bâtiment est-il soumis ?

Usage énergétique (voir glossaire)
Quel est l'usage énergétique du logement par rapport aux scénarios de la réglementation thermique française ?

Degré d'implication des occupants (voir glossaire)
Les occupants sont-ils impliqués dans le fonctionnement du bâtiment (voir glossaire) ?

Promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation du bâti ancien

CREBA, un centre de ressources pour la réhabilitation
responsable du bâti ancien www.creba.fr

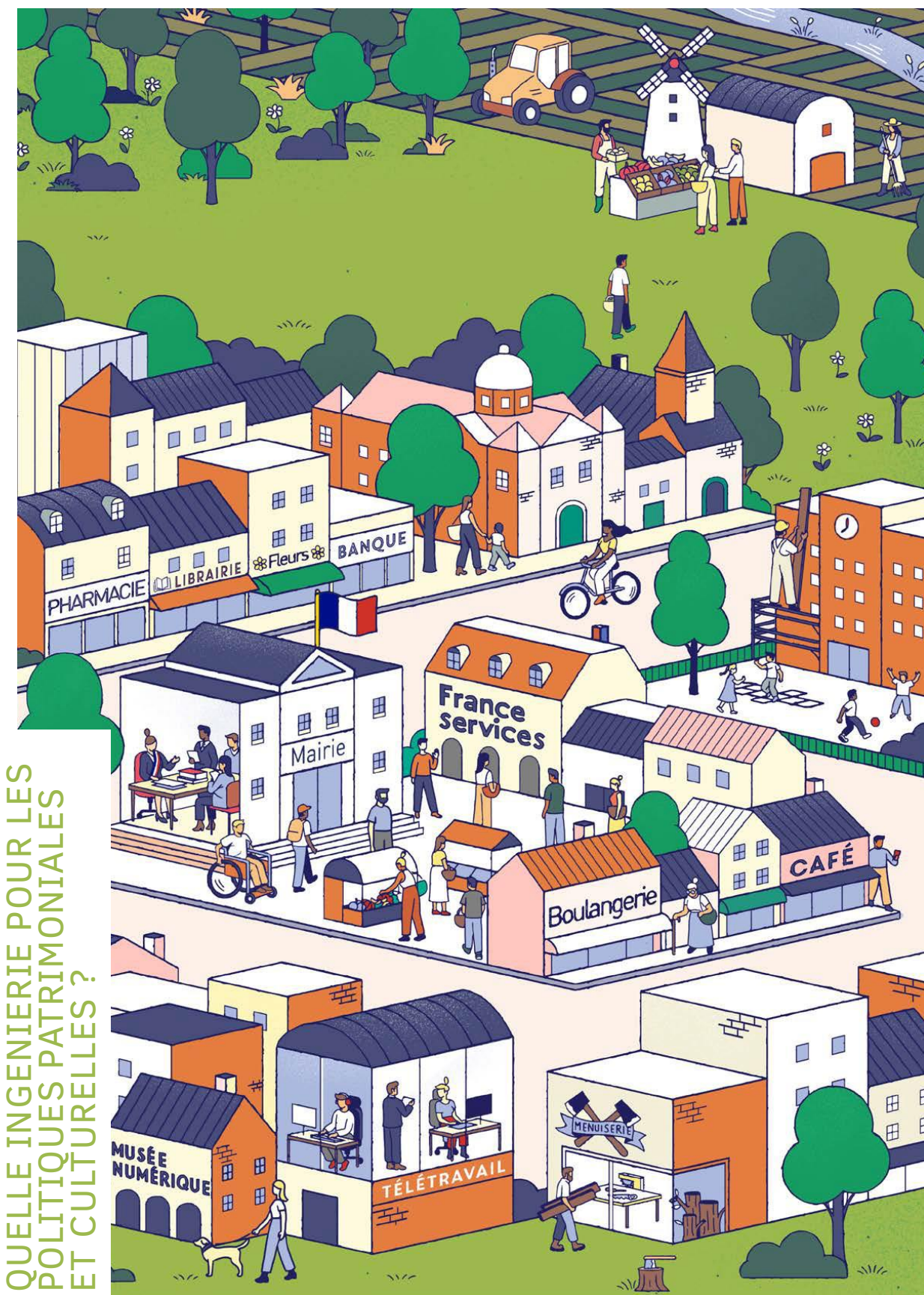


INFORMATION &
FORMATION

- Deux colloques en 2018 et en 2019 (grand témoin : Philippe Madec)
- Un cycle de webinaires en 2021



12 octobre, Visio : Webinaire CREBA « Connaître les bons matériaux »
16 novembre, Visio : Webinaire CREBA « Bien intégrer les équipements »
14 décembre : Visio : Webinaire CREBA, « être bien entouré »
29 Mars 2022 : Colloque CREBA à Toulouse
(grand témoin : Dominique Gauzin-Müller)



QUELLE INGENIERIE POUR LES
POLITIQUES PATRIMONIALES
ET CULTURELLES ?

Merci d'avoir participé !

Nos prochains rendez-vous :

- Mercredi 7 juillet à 11h, Le patrimoine, un facteur d'attractivité pour les économies locales

Pour rester en contact :

- www.petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr
- petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)